

Inscriptions Scolaires – Année 2023/2024

Mon enfant est-il concerné ?

- Enfants nés entre le 1^{er} Janvier 2020 et le 31 Décembre 2020.
- Enfants non scolarisés et nés avant le 31 décembre 2020.
- Nouveaux arrivants sur la commune.



① Inscription de l'enfant

- ◆ Après du service Enfance/Jeunesse (scolaire)
 - ➔ Samedi 14 Janvier 2023 (9h-12h)
 - ➔ Samedi 28 Janvier 2023 (9h-12h)
 - ➔ Samedi 11 Février 2023 (9h-12h)

Inscriptions en semaine sur rendez-vous
Les inscriptions des enfants issus de fratrie ne nécessitent pas de RDV mais l'envoi du dossier par mail.

Documents à apporter

- LIVRET DE FAMILLE INTEGRAL OU ACTE DE NAISSANCE
- CNI DES 2 PARENTS
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE
- DOSSIER D'INSCRIPTION REMPLI
- CARNET DE VACCINATION
- JUGEMENT FIXANT LA RESIDENCE DE L'ENFANT (PARENTS SEPARÉS)

Le dossier d'inscription est à retirer à la médiathèque ou à télécharger sur www.pourrieres.fr

La présence des 2 parents est obligatoire. (Sauf jugement ou attestation de résidence séparée)

② Affectation de l'enfant

Un courriel d'affectation indiquant l'école de votre enfant vous sera adressé à partir du deuxième trimestre 2023.

Pour les enfants de maternelle, après la réception de ce courriel, un rendez-vous devra **IMPERATIVEMENT** être pris avec le/la directeur(trice) de l'établissement afin de procéder à l'admission de l'enfant. La présence de l'enfant concerné est obligatoire.